Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1937-1938)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Protokoll der Generalversammlung in Basel : 27. Juni 1937 = Procès-verbal de l'Assemblée générale de Bâle : 27 juin 1937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Candidats. L'assemblée décide à l'unanimité de s'en tenir aux prescriptions des statuts qui exigent la participation à un salon fédéral dans les derniers cinq ans. Pour cette raison les candidats Schellhammer (Berne), Martig et von Salis (Grisons), qui ne remplissent pas cette condition, ne pourront être admis aujourd'hui.

Le candidat de la section de Saint-Gall, Auguste Herzog, peintre, quoique ayant participé aux expositions du Palais de glace de Munich de 1914 à 1933, ne pourra être admis, les statuts ne prévoyant pas cette exposition comme valable pour les admissions.

En plus des candidats dont les noms ont été publiés dans l'*Art suisse*, la section de Genève présente les peintres Décarli et A. Chavaz (tous deux Salon 1936, Berne) et la section tessinoise, l'architecte Aldo Piazzoli.

Les 30 candidats sont admis.

Righini regrette que la section de Zurich, se conformant aux statuts, n'ait pu proposer un candidat, le médecin Max Herzog, malgré ses qualités artistiques.

Aux *Divers*, Patocchi, section tessinoise, propose Lugano comme siège de la prochaine assemblée générale.

Schott, Bâle, remet de la part du Conseil d'État de Bâle-Ville un exemplaire de l'ouvrage « Basel, ein Stadtbuch » à chaque section et à chacun des membres du C. C. Le président remerciera demain M. le Conseiller d'État, Dr F. Hauser pour cette délicate attention.

Séance levée à 18 h. 45. *Le rapporteur :* Ernest HUBERT.

Protokoll der Generalversammlung in Basel 27. Juni 1937.

Der Zentralpräsident eröffnet die Sitzung um 11 Uhr 30, begrüsst die Anwesenden, erwähnt die Delegiertenversammlung des Vortages und ersucht um Bestätigung ihrer Beschlüsse durch die Generalversammlung.

Die Präsenzliste weist 108 Namen auf.

Auf Verlesen des Protokolls der letzjährigen Generalversammlung, welches in der *Schweizer Kunst* erschien, wird verzichtet.

Das Protokoll der Delegiertenversammlung wird von den tags zuvor ernannten Protokollführer, Heinrich Müller in deutscher-, Ernst Hubert in französischer Sprache verlesen, und von der Versammlung genehmigt.

Der vom Zentralsekretär verlesene Jahresbericht wird genehmigt. — Die Versammlung erhebt sich zur Ehrung der darin erwähnten 11 verstorbenen Mitgliedern.

Die vom Zentralkassier vorgelegte Jahresrechnung wird laut Antrag der Rechnungsrevisoren genehmigt, die ihren Bericht verlesen.

Die am vorabend bezeichneten Stimmenzähler, sowie die Rechnungsrevisoren und deren Ersatzmänner werden in ihrem Amte bestätigt.

Nachdem vom Präsidenten mitgeteilt wurde, dass die Sektion Genf bei der Delegiertenversammlung ihren Antrag — Herabsetzung des Jahresbeitrages an die Zentralkasse — zurückgezogen hat, wird einstimmig dieser Jahresbeitrag laut Antrag des Z.V. auf Fr. 10.— festgesetzt.

Der verlesene Voranschlag wird gutgeheissen.

Der Zentralpräsident teilt mit, dass die Sektion Genf zu ihrem zweiten Antrage, Austausch von Ausstellungen zwischen Sektionen, mit der Einladung an eine Sektion, in Genf auszustellen, beginnen wird.

Ausstellungen des Schweiz. Kunstvereins. Der Zentralpräsident teilt mit, dass der Z.V. von der Delegiertenversammlung beauftragt wurde, diese Angelegenheit zu prüfen.

Kandidaten. Die Versammlung bestätigt die Ansicht der Delegierten, an den Statuten festzuhalten, und nimmt die 30 vorgeschlagenen Kandidaten auf.

Righini spricht dem Z.V. und dem Zentralsekretär den Dank aus für seine Geschäftsführung und für die Vertretung der Interessen der Künstlerschaft, worauf die Sitzung um 12 Uhr 30 geschlossen wird.

Der Zentralsekretär : A. Détraz.

Procès-verbal de l'Assemblée générale de Bâle 27 juin 1937.

Le président central ouvre la séance à 11 h. 30, salue l'assistance, rappelle l'assemblée des délégués tenue la veille et prie l'assemblée de confirmer les décisions qui y ont été prises.

La liste de présence porte 108 signatures.

Il est renoncé à la lecture du procès-verbal, paru dans l'*Art suisse*, de la dernière assemblée générale.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués est lu par les rapporteurs élus la veille, H. Muller en langue allemande et E. Hubert en français. Il est adopté par l'assemblée générale.

Le rapport annuel, lu par le secrétaire, est adopté. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des 11 membres décédés qui y sont mentionnés.

Les comptes, présentés par le caissier central, sont adoptés suivant proposition des vérificateurs de comptes, qui lisent leur rapport.

Les scrutateurs désignés la veille, ainsi que les vérificateurs de comptes et leurs suppléants, sont confirmés dans leurs fonctions.

Après que le président eut communiqué que la section de Genève a retiré à l'assemblée des délégués sa proposition d'abaissement de la cotisation versée à la Caisse centrale, cette cotisation est à l'unanimité fixée à Fr. 10.—, suivant la proposition du C. C.

Le budget présenté est adopté.

Le président informe que la section de Genève, pour donner corps à sa deuxième proposition, échange d'expositions entre les sections, va commencer par inviter l'une des sections à exposer à Genève.

Expositions de la Société suisse des beaux-arts. Le président annonce que le C. C. a été chargé par l'assemblée des délégués d'étudier toute la question.

Candidats. L'assemblée confirme la décision des délégués de s'en tenir aux statuts et admet les 30 candidats proposés.

Righini remercie le C. C. et le secrétaire pour la bonne gestion des affaires et la sauvegarde des intérêts des artistes.

La séance est levée à 12 h. 30. *Le secrétaire général :* A. Détraz.